

—
EXTRAIT
—
du Registre des délibérations du conseil municipal

—○—
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

—○—
SEANCE DU MARDI 23 NOVEMBRE 2021
Convocation du mardi 16 novembre 2021
Loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021.

—○—

Etaient présents :

M. Rémi MUZEAU, maire, président de séance
M. Stéphane COCHEPAIN, Premier adjoint au maire, Mme Alice LE MOAL, M. Patrice PINARD, Mme Evelyn LAUER, M. Luc MERCIER, Mme Véronique CABASSET, M. Sébastien RENAULT, Mme Véronique LORTAT-JACOB, M. François MORVAN, Mme Danielle RIPERT, M. Georges ROUX, Mme Caroline MERCIER, M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI, Mme Marine DEFAUX, M. Benoît de la RONCIERE, Mme Marie-Jeanne COLOMBO, M. Loïc PERON, adjoints au maire ; Mmes Josette de MARVAL, Alvine MOUTONGO-BLACK, Patricia BEHAL, Agnès DELACROIX, Marie-Astrid ALBERT, Delphine de PAOLI, Solène MOULINEC, Imane ACHOUR, MM. Julien BOUCHET, Maxence DUCROQUET, Mme Marie-Ange BADIN, MM. Pierre LESPAGNOL, Adrien DEUDON, Alain FOURNIER, Aïssa TERCHI, Mme Alice NORET (sauf du point 4.2 au point 4.5), MM. Hicham DAD (sauf du point 4.2 au point 4.5), Jean-Luc BRACHET, Paul RIEUSSET, Mme Clotilde VEGA-RITTER, M. Ludovic PLANTÉ (sauf au point 6.1), conseillers municipaux.

Etaient représentés :

M. Pierre-Marie GOUYGOU-VIEILLEFOSSE par M. Patrice PINARD,
M. Antonio MORAIS par M. Stéphane FOUCHER-ALAQUI,
M. Richard VINCE par M. Stéphane COCHEPAIN,
M. Guillaume PORCHERON par M. Benoît de la RONCIERE,
Mme Capucine CANDELLE par Mme Véronique LORTAT-JACOB,
M. Michael ALBOU par Mme Marie-Astrid ALBERT,
Mme Anne-Charlotte PIERARD par Mme Caroline MERCIER,
M. Cédric ANÉ par Mme Alice LE MOAL,
M. Ludovic PLANTÉ par Mme Alice NORET (point 6.1).

Etaient absents :

Mme Naïma SELLAM,
Mme Alice NORET (du point 4.2 au point 4.5),
M. Hicham DAD (du point 4.2 au point 4.5).

SECRETARE DE SEANCE : M. Maxence DUCROQUET

COMPTE RENDU, PAR EXTRAITS, DE LA SEANCE PUBLIE PAR AFFICHAGE, LE 26 NOV. 2021

—
Pour extrait conforme :

Clichy-la-Garenne, le 23 novembre 2021

Le Maire,

Rémi MUZEAU



VILLE DE CLICHY-LA-GARENNE
Séance du conseil municipal du 23 novembre 2021

Délibération n° 2021/S05/3.5

Objet : Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2022 et débat d'orientations budgétaires

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), portant obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, de présenter en conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires et de procéder à un débat acté par une délibération spécifique soumise à un vote ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire ci-annexé ;

Vu l'avis de la commission compétente ;

Entendu l'exposé de Monsieur Stéphane COCHEPAIN, 1^{er} adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE – PREND ACTE de la tenue d'un débat à la suite de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) pour l'année 2022.